



**CCAS de  
Saint-Savin**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le 04/06/2026

ID : 038-213804552-20260601-DELCA2026\_017-DE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DELIBERATION n°2026-017**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 17

présents : 17

votants : 17

**L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> juin à dix-neuf heures 30,**  
le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT-SAVIN  
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie  
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire  
Date de convocation du Conseil d'Administration : le 22 mai 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Elodie DUGUE, Sandrine ANSELME, Monique BAUD, Célia CASTELLI, Amandine CLAISSE, Alain DERAMBURE, Camille FLACHER, Yannick JAFFRES, Yohan GAYET, Isabelle GRIVEAU, Catherine LINAGE, Françoise REALE, Gilbert ROUX, Monique SOBOUL, Fabien TINET, Aurélie TERRAY

Absentes :

**FIXATION DU TARIF POUR UNE ACTIVITE TAG ET PAINTBALL  
POUR LES 11 à 15 ANS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur Fabien DURAND, Président du Conseil d'Administration, expose :

Dans le cadre des animations pour les adolescents, le CCAS propose une activité Tag Archery et Paintball le mercredi 15 juillet 2026, à destination des jeunes de 11 à 15 ans.

Cette activité de paintball organisée sur l'ENS de la commune est dirigée par «Bad Ain Sport», pour un coût de 400 €.

Le CCAS propose d'appliquer le tarif de 20 € par participant incluant l'encadrement, l'activité et le goûter.

Il impose un effectif de 20 participants minimum et se réserve le droit d'annuler cette sortie si celui-ci n'est pas atteint.

**Le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré à l'unanimité**

**approuve** l'application du prix de cette activité, tel que présenté par le Président,

**autorise** le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2026

Pour copie conforme.



Président du CCAS,

Fabien DURAND